

La résistible ascension de la droite helvétique

Les jeux sont faits, mais quel était l'enjeu? Car la médiatisation, la théâtralisation de l'élection du Conseil fédéral ont été telles qu'on en oubliait le sens de cette mise en scène sans précédent dans notre histoire politique. Les acteurs (l'acteur) étaient plus présents que le texte. Le jeu tuait l'enjeu.

Or cet enjeu était double. D'abord définir les principes qui règlent l'élection du gouvernement. La représentation proportionnelle des partis se heurtait à deux obstacles. Le chantage exercé par l'UDC sur le Parlement: c'est Blocher ou l'opposition (comme d'autres ont dit «c'est moi ou le chaos»). Et les scandaleux procédés de propagande sur lesquels l'UDC a bâti son succès: dénonciation de l'étranger comme criminogène, instrumentalisation de la peur devant l'insécurité. La majorité du Parlement, et plus particulièrement un parti radical qui a perdu le sens de la dignité, a accepté de passer l'éponge sur la xénophobie et de subir le diktat. C'est pour le pays une défaite morale.

Le deuxième enjeu est l'orientation politique du Conseil fédéral que rejoint, au détriment des femmes, le radical de droite Rudolf Merz. Une équipe majoritairement à droite telle que le patronat et *economiesuisse* auraient pu souhaiter la composer, non pas à sa botte, mais en symbiose. Le problème central ne sera pas celui, récurrent, de l'assainissement des finances fédérales et d'une rigueur accrue, mais celui des assurances sociales. La droite économique et politique a pour credo le refus d'augmenter la quote-part des prélèvements obligatoires. Or une dépense accrue

dans le social est inévitable pour des raisons démographiques. Si elle n'est pas couverte suffisamment par des recettes, donc des prélèvements, il ne reste plus qu'à réduire les prestations. C'est ce que voudra l'équipe libérale du Conseil fédéral. Mais jusqu'où poussera-t-elle sa logique?

Un repositionnement général se mettra en place. L'UDC qui masquait sa politique de démantèlement social derrière son populisme devra jouer à visage découvert et assumer. Le PDC aura à confirmer ses velléités centristes. Et le PS n'échappera pas à une réflexion et un débat sur le sens de sa participation au gouvernement. Il sera difficile pour les socialistes de partager collégialement la politique de la nouvelle équipe et ils ont peu de chances de pouvoir l'influencer. Dès lors, s'il ne veut pas être l'alibi de la droite, il ne reste que deux voies au PS. Ou bien faire comprendre à l'opinion publique que ses deux représentants sont en situation minoritaire et ne portent pas la coresponsabilité des décisions prises ou bien face à l'inacceptable, quand il surviendra, et que l'opposition menée au Parlement et par référendum ne suffira pas à rendre compréhensible sa position, renoncer à la participation.

DP participera activement à ce débat. Il ne doit pas être mené dans la précipitation, parce qu'il faut que les repositionnements se mettent en place, parce que c'est à la droite de faire la preuve publique qu'elle propose l'irrecevable. Et il faut souhaiter aussi que la gauche ne substitue pas un combat interne entre ses courants à l'examen des meilleurs moyens de mener, unie, la contre-offensive. AG

Dans ce numéro

Le secret bancaire pourrait figurer dans la Constitution. Un projet contre-productif qui soulève des questions éthiques.

Lire en page 2

A l'opposition ou au gouvernement, l'UDC ne change pas de stratégie. Les cas exemplaires de la ville et du canton de Zurich.

Lire en page 3

Le contre-projet «Avanti» ne clarifie pas la question des coûts liés à l'extension des autoroutes.

Lire en page 4

Constitutionnalisé: inutile, gênant, trompeur

Les Chambres fédérales souhaitent inscrire le secret bancaire dans la Constitution. Le Parlement entend ainsi adresser un signe fort à l'Union européenne. Cependant, son seul effet sera de renforcer l'image d'une Suisse protectrice des fraudeurs.

En ouverture de session et de législation, la totale. Un président UDC, encadré, drapé de bannières helvétiques, une assemblée chorale entonnant l'hymne suisse, un doyen UDC (Christoph Blocher) invitant les représentants du peuple à ne pas oublier le peuple et dans la foulée, le Conseil national, accepte, à la forte majorité d'un centre droit ressoudé, une initiative parlementaire du groupe UDC qui demande que le secret bancaire soit inscrit dans la Constitution, où il figurerait au Titre 2, au rang des droits fondamentaux.

Les banquiers suisses auraient dû être comblés. Mais ils firent la moue et la *NZZ* se fit l'écho de leur agacement devant cet excès de zèle. De fait l'inscription du secret bancaire dans la Constitution est inutile, trompeuse, gênante.

Un secret déjà bien protégé

Inutile parce que la loi protège déjà le secret bancaire et de manière exceptionnellement forte puisque sa violation est poursuivie d'office. L'inscription dans la Constitution ne change rien car la compétence fédérale de légiférer sur les banques y figure déjà, et à la place qui est la sienne, c'est-à-dire à la section Economie.

Gênante, parce que les banques peuvent être amenées par intérêt commercial à assouplir les interprétations du secret. C'est ce qu'elles ont fait dans les négociations avec les autorités américaines en acceptant de jouer un rôle d'auxiliaires du fisc. Paradoxalement un article constitutionnel rigide risque de les gêner plus qu'une loi à la fois rigoureuse et éventuellement adaptable. De surcroît qui dit article constitutionnel dit votation populaire, donc débat, et les banquiers n'aiment pas la scène publique et ses projecteurs.

Trompeuse, car le problème n'est pas

celui du secret professionnel du banquier que personne ne conteste, mais du secret par rapport à l'Etat, qui définit les circonstances et les conditions où l'extraterritorialité bancaire ne peut lui être opposée.

Entre la fraude et l'évasion fiscales

On sait qu'une enquête pénale pour crime, blanchiment ou fraude permet de lever sur demande du juge le secret bancaire. Mais on sait aussi que la distinction que la Suisse est seule à faire entre la fraude, qui implique la falsification de documents, donc pénalement poursuivie, et l'évasion fiscale, considérée comme une simple omission ou négligence ne pouvant faire l'objet que de sanctions administratives, ne résiste pas. Le jour où la loi, ou la jurisprudence, reconnaîtra que la dissimulation, avec astuce et mauvaise foi, de sommes importantes dans le seul but d'échapper à la loi fiscale commune et d'obtenir un avantage personnel frauduleux est un délit susceptible de répression pénale, alors le secret bancaire, même constitutionnel, ne pourra être opposé à l'enquêteur. L'inscription dans la Constitution ne change rien à cette problématique.

Les parlementaires prétendent vouloir adresser à l'étranger et plus particulièrement à l'Union européenne un signe fort, notamment dans le cadre des négociations sur Schengen, qui ne concernent pas directement l'épargne bancaire, mais des fraudes caractérisées. Où est le signe? si ce n'est d'ancrer notre image de protecteur des fraudeurs et d'en faire, sur fond visuel de drapeaux à croix blanche, sur fond sonore d'hymne national, sur invocation de la Constitution, une image nationale. A cette aune-là, nous sommes, comme l'UDC aime à stigmatiser ses adversaires, «heimatmüde». ag

L'emploi au prix de l'éthique

Les notions d'éthique et de morale sont souvent utilisées avec légèreté par les promoteurs du secret bancaire. Prenons un argument cité par l'éditorialiste de l'Agefi le 4 décembre dernier: le secret bancaire serait éthiquement défendable car il permet de maintenir des emplois. Cet argument semble à première vue cohérent, surtout en une période où le chômage augmente de manière inquiétante. Mais le maintien d'emplois - ici dans le domaine bancaire - est-il toujours une bonne chose en terme de valeurs? Et une telle mesure favorise-t-elle vraiment le bien-être du plus grand nombre?

Voilà pourtant un argument que l'on pourrait utiliser pour montrer que la production de mines antipersonnel, ou la vente de drogue, sont des actions d'ordre éthique, puisqu'elles génèrent des emplois. Dans ces deux exemples extrêmes, on voit facilement que le maintien d'emplois n'est pas un bien absolu. Dans certains cas, il peut même s'opposer à des valeurs importantes, comme le respect de l'intégrité physique ou morale d'autrui. En matière de secret bancaire, le prix à payer au niveau des valeurs est, notamment, une forme d'iniquité. Le secret bancaire maintient effectivement des emplois, mais il permet d'autre part à ceux qui en ont les moyens d'ouvrir un compte en Suisse afin de soustraire leur capital au fisc, alors que les petits budgets doivent payer leur dû sans possibilité de négociation. De manière générale, le secret bancaire favorise donc les fraudeurs.

D'un point de vue utilitariste, qui serait celui de la création globale de richesses, le caractère éthique du secret bancaire, en tant que générateur d'emplois, est également à relativiser. En effet, si le secret bancaire crée des emplois dans le secteur financier, l'évasion fiscale qu'il facilite en élimine dans d'autres domaines, en particulier dans les pays d'origine des fraudeurs. Ce sont finalement de nombreux emplois qui ne sont pas créés ou qui sont mis en danger, faute de moyens pour faire respecter la loi dans le pays qui subit l'évasion fiscale: la possession de fonds doit se traduire en investissements qui créent à leur tour de la richesse et ensuite les emplois - enseignants, infirmiers ou assistants sociaux - dont la tâche est de se consacrer au bien public et de servir le plus grand nombre.

Le maintien de postes dans le secteur bancaire justifie-t-il vraiment, dans le cadre d'une réflexion éthique, que l'on ne réfléchisse pas au travail qui pourrait être créé ailleurs, et que soient mis en balance des principes moraux universellement reconnus comme l'équité?

Adèle Thorens
conseillère communale à Lausanne, les Verts
Elle entame une collaboration régulière avec DP

Le goût de la nuisance

L'Union démocratique du centre préfère l'opposition. Intégrée ou pas à l'exécutif, sa stratégie reste la même: perturber l'action gouvernementale. C'est le cas de la ville et du canton de Zurich.

Intégrer l'UDC et son chef au sein du Conseil fédéral pour mieux les contrôler; éviter ainsi le scénario de l'opposition frontale annoncée par les démocrates du centre au cas où leur serait refusée une double présence au gouvernement, scénario qui risquerait de paralyser le pays pour quatre ans. Tel était en gros l'argument tactique avancé par les partisans d'une meilleure représentation de l'UDC dans l'exécutif fédéral. La double expérience zurichoise montre que si l'UDC n'est pas contrôlable, sa capaci-

té de nuisance reste toutefois limitée.

Le parti contre son conseiller d'Etat

L'UDC est présente depuis quatre-vingts ans au Conseil d'Etat zurichois. Ses deux représentants actuels, Rita Fuhrer et Christian Huber, se reconnaissent pleinement dans la ligne dure du parti. Cette participation à la responsabilité gouvernementale n'empêche pas la députation de mener la vie dure à l'exécutif et de poser des exigences in-

sensées. Dès le début de la législature, en 1999, l'UDC a demandé une réduction d'impôts de 20% et des économies budgétaires d'un montant de deux milliards. Cette intransigeance a empêché trois ans sur quatre l'adoption du budget cantonal dans les temps, un budget par ailleurs défendu par... Christian Huber et qui n'a trouvé une majorité qu'avec l'appui socialiste. En votation populaire, l'UDC a réussi à faire capoter la réforme scolaire et la séparation de l'Eglise et de l'Etat, deux pro-

jets pourtant longuement négociés au Grand Conseil.

En ville de Zurich, l'UDC n'est plus représentée à la municipalité depuis treize ans. Cette formation suit une politique d'opposition caractérisée. Ainsi lors du dernier débat budgétaire, elle a exigé des coupures pour 350 millions de francs, sans préciser la nature des économies à réaliser. Mais, parce que les autres partis, et notamment les radicaux, n'apportent aucun soutien à l'UDC, cette dernière n'a guère d'impact sur la vie politique municipale. *jd*

Election du Conseil fédéral à la télévision

La politique du gros plan

La tête de Christoph Blocher au moment de l'élection occupe l'écran de la télévision. L'objectif l'isole, l'arrache à son entourage, pourtant serré comme un seul homme autour du chef. Décapité, il sourit. La satisfaction du travail bien accompli quadrille son visage. On le voit parfaitement. On scrute sa peau, un rien transparente.

L'expression sévère de Max Binder, le président du Conseil national qui dirige les débats, va et vient comme un refrain en images. Un coup sec à la cloche et il débite les résultats. Il efface toute émotion. C'est le maître d'école. Il mène la classe qui furtivement vaque toujours à ses occupations en plan large. L'histoire et le direct s'accommodent des habitudes cyclothymiques, des faiblesses humaines, de l'envie irrésistibles de faire autre chose. Les caméras les poursuivent, les fixent au pilori cathodique, les dénoncent. Mais les spectateurs sont indulgents. L'occasion est trop belle de voir de

près, nez à nez enfin, ces messieurs et ces rares dames de Berne.

Ruth Metzler déboule par le couloir central. La déception déforme sa démarche. Ensuite apparaît le sourire plâtre. Le maquillage craquelle, mais tient bon. On devine l'émotion, évacuée par l'absence de profondeur. On se dit qu'elle est très digne quand elle remercie l'assistance qui vient de la virer. Ou alors complètement écervelée. Mais la télévision l'écrase derrière la tribune laquée. Pas d'éclat. Dommage, le drame s'es-souffle. L'Assemblée applaudit en panoramique. Ruth Metzler mord son amertume. Les hommes s'approchent, l'embrassent. Des judas en veston cravate, plutôt ravis de ne pas être à sa place. Elle sort du cadre, définitivement. C'est une morte symbolique, purement virtuelle. Trente secondes après on a tout oublié. Christoph Blocher observe. Figé lui aussi. Double de lui-même.

L'image n'est pas étrangère à la dispari-

tion. Roland Barthes avait raison. Le gros plan en est l'indice exemplaire. Plus les députés se réduisent à des grosses têtes parlantes, baillantes, téléphonantes plus la politique égare son corps, hors plan. Lors des interviews, personne ne dit rien. Les choses sérieuses se passent ailleurs. L'action se déroule dans d'autres lieux. La télévision nous montre un univers immobile. Rien n'arrive. Littéralement. Le montage élimine la continuité, la vie d'une certaine façon. Il s'en débarrasse. Et avec elle, le temps s'évapore.

Voilà pourquoi la politique vue à l'écran paraît si artificielle. La succession de plans singe le mouvement. Elle amoncelle les poses et les attitudes. On balaie ainsi des séquences alignées dans l'illusion du spectacle et des sentiments. L'animateur s'empresse de le rappeler car l'amnésie guette. La télévision est l'ennemie mortelle de la politique. *md*

En avant dans le brouillard

Après les aspects relatifs aux agglomérations discutés dans DP n°1582, voici une présentation des enjeux généraux du contre-projet «Avanti». Nous le commenterons dans un prochain numéro.

L'initiative «Avanti» prévoyait la construction d'un nouveau tunnel autoroutier au Gothard et l'élargissement des autoroutes Lausanne-Genève et Berne-Zurich. Le Conseil fédéral a tenté d'y opposer un contre-projet très général qui ne mentionnait pas de tronçon, conservait l'interdiction de nouvelles voies au Gothard et incluait la possibilité d'un soutien à l'infrastructure ferroviaire. Dans son message d'accompagnement, le Conseil fédéral désignait dix-neuf tronçons autoroutiers dont la capacité devait être augmentée en première priorité, neuf en seconde priorité et quatorze en troisième priorité, dont le second tunnel routier du Gothard.

Balayant les propositions du Conseil fédéral, les Chambres ont rédigé leur propre contre-projet, sur lequel nous voterons le 8 février. Ce contre-projet, dont l'objectif général demeure l'agrandissement du réseau autoroutier, prévoit :

- la création d'un fonds de financement séparé, alimenté par une part, indéfinie à ce stade, de la taxe sur les huiles minérales.
- l'abolition de l'interdiction de nouvelles routes de transit à travers les Alpes, pour permettre un second tunnel autoroutier au Gothard.

Il ne contient en revanche aucune limite de budget ou ni aucune indication sur les tronçons d'autoroute à construire ou élargir.

Même sans mentionner de tronçons, le texte du Parlement est plus extrême que l'initiative, car il prévoit un important fonds de financement spécial hors budget, alors que l'initiative laissait ouverte la question du financement. Dans ces conditions, les initiants ont salué ce contre-projet et retiré leur propre initiative.

Sur trois autres aspects, le contre-projet «Avanti» ne fait qu'ancrer le statu-quo dans la Constitution. Tout d'abord, il confirme le principe d'achèvement du ré-

seau des routes nationales. Puis, il interdit le trafic de nuit des poids lourds, déjà proscrit par la loi. Finalement, il prévoit la possibilité pour la Confédération de financer le trafic d'agglomération, rail et

route. Or l'Etat fédéral dispose déjà - certes indirectement - de cette compétence, employée par exemple pour le contournement de Genève ou le métro lausannois M2. m

La question des coûts

Les défenseurs du contre-projet «Avanti» s'efforcent d'entourer d'un épais mystère la question des coûts liés à l'extension de la capacité des autoroutes. Quant au Conseil fédéral, il ne s'est pas prononcé. Grâce à l'étude Harb commandée par l'association *Actif-traffic*, les projets mentionnés dans le message du Conseil fédéral peuvent être chiffrés précisément, sur la base des variantes les moins coûteuses.

	Milliard de Fr.
Achèvement du réseau des routes nationales selon le Conseil fédéral	18.0
Extension des capacités du réseau des routes nationales (sur la base de l'Etude Harb, 2002) selon le message du Conseil fédéral du 15 mai 2002	
Première priorité du CF: 19 tronçons	13.6
Deuxième priorité du CF: 9 tronçons	2.4
Troisième priorité du CF: 14 tronçons (dont le second tunnel du Gothard)	4.3
Trafic d'agglomération, rail et route, de 2005 à 2024: 300 à 350 millions par an pendant vingt ans	6
Coût total du contre-projet «Avanti»	44,3

Outre le montant de 1,7 milliard de dotation initiale, le fonds serait alimenté par les recettes du compte routier qui sont consacrées actuellement aux constructions autoroutières, c'est-à-dire au maximum 1,5 milliard par an. Cela représente au plus 31,7 milliards de 2005 à 2024, période de réalisation envisagée par les défenseurs du contre-projet. Ce montant est donc sensiblement inférieur au coût du contre-projet.

Il est vraisemblable qu'en cas d'acceptation du contre-projet, les partisans s'estimeront légitimés à mobiliser des recettes supplémentaires. A défaut, le contre-projet ne leur aurait rien apporté de substantiel, si ce n'est la possibilité de détourner pour l'élargissement du réseau les ressources initialement destinées à son achèvement dans les régions périphériques. Pour obtenir des recettes supplémentaires, ils ont en substance deux possibilités. En premier lieu, ils peuvent essayer d'augmenter la surtaxe sur les carburants, en s'exposant alors au référendum. En second lieu, ils peuvent tenter de mobiliser la part actuellement non-affectée de la taxation sur les huiles minérales. Le contre-projet permet en effet au Parlement de détourner ces montants du budget général pour alimenter le fonds «Avanti», sans possibilité de référendum. La somme en jeu est de 1,4 milliard par an, qui s'ajouterait au déficit du budget ordinaire de la Confédération.

Sites officiels:

www.uvek.admin.ch/verkehr/div/00276/index.html?lang=fr&
www.parlament.ch/f/homepage/do-dossiers-az/do-avantiinitiative.htm

La Confédération recycle l'initiative en faveur des places d'apprentissage

Les temps restent difficiles pour les apprentis malgré les promesses du Conseil fédéral. La reprise économique, qui devait tout résoudre, tarde à venir. La Confédération va ainsi s'approprier des propositions inscrites dans l'initiative en faveur de places d'apprentissage, refusée en votation populaire.

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) vient de publier un communiqué inquiet: «Malgré la nette évolution positive de l'offre, [...] la situation des places d'apprentissage demeurera tendue.» Il ajoute ensuite: «L'accroissement du nombre de nouveaux contrats (d'apprentissage ndlr) [...] n'arrivera pas, à moyen terme, à compenser les effets des mutations structurelles et ne permettra pas d'absorber le nombre croissant d'élèves ayant terminé leur scolarité obligatoire.» L'OFFT reconnaît donc que son argumentation lors de la campagne de votation au sujet de l'initiative pour des places d'apprentissage (lipa, voir *DP* n° 1555) ne tenait tout simplement pas la route et que les problèmes sur le marché des places

d'apprentissage sont principalement d'ordre structurel.

Une crise faussement conjoncturelle

Les secteurs d'activités ne sont pas égaux face aux coûts de la formation des apprentis et il en résulte un déséquilibre de l'offre: certaines professions ont de nombreuses places vacantes alors que leur absence est dramatique dans d'autres. Les initiants de la lipa n'ont eu de cesse de dire que les problèmes de l'apprentissage ne seraient pas résolus même avec un retour à la croissance. Ils proposaient donc une solution à ces déséquilibres structurels avec un fonds permettant de répartir les coûts de l'apprentissage entre les différentes branches.

Pour le Conseil fédéral la crise des places d'apprentissage

n'était pas aussi grave que les initiants le prétendaient et le problème, si problème il y avait, n'était que conjoncturel. Selon les subtils prévisionnistes de l'OFFT et de la «task force places d'apprentissage 2003» (mise en place pour rassurer l'électorat), le manque de places d'apprentissage allait se résorber avec la reprise économique. Ces arguments ont fait mouche et l'initiative a été rejetée.

L'OFFT retourne sa veste

La pression de la votation populaire écartée, l'OFFT peut enfin admettre, même de façon indirecte, que les initiants (dont les syndicats et la Jeunesse socialiste suisse) avaient vu juste. Preuve en est que l'OFFT propose aujourd'hui de créer des réseaux d'entreprises formatrices comme solution aux déséquilibres structurels du

marché des places d'apprentissage; il envisage la mise en commun de la formation des apprentis par des PME. Cette solution était déjà évoquée il y a six mois par le comité de l'initiative que le Conseil fédéral avait pourtant balayé d'un revers de main.

Cette histoire nous conduit à deux hypothèses: soit les chiffres et les prévisions des brillants experts de l'OFFT dont le Conseil fédéral s'est servi pour argumenter contre l'initiative étaient faux, soit le Conseil fédéral a manipulé la réalité pour couler une initiative dont le principal tort était d'être issue de la gauche. Dans le premier cas, il faut s'inquiéter de la capacité du Conseil fédéral à gouverner, dans le second, de sa capacité à participer loyalement au débat démocratique. *jcs*

Suisse en miniatures

La «Stauffacherplatz», à Zurich, sera rebaptisée «Ernst-Nobs-Platz» le 17 décembre prochain. Stauffacher conserve son quai, son pont et sa rue. Il était donc logique de céder la place au premier conseiller fédéral socialiste, ancien maire de la ville, homme politique et journaliste, par ailleurs d'origine bernoise.

Si tout se déroule conformément au programme, en 2006, le président du Conseil national sera le socialiste Claude Janiak, élu de Bâle Campagne qui non seulement reconnaît son homo-

sexualité mais dispose encore, en plus de la nationalité suisse, de celle de son pays d'origine, la Pologne d'où est venu son père, victime du stalinisme. (*Tages Anzeiger*, 22 novembre 2003)

Débat dans *Blick* (n° 269) entre Peter Bodenmann et Franz Steinegger sur le sujet «Les paysans suisses peuvent-ils être encore sauvés?» Pour l'hôtelier brigand, «dix mille exploitations efficaces suffisent». Des mesures de «mise à la retraite» coûteront moins cher à l'État que la politique actuelle. *cfp*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
André Gavillet (ag)
Roger Nordmann (rn)
Charles-F. Pochon (cfp)
Jean-Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)
Adele Thorens

Forum: Michaël Monney

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

E-mail: domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch

Pas si facile d'être gai

Face à des préjugés encore tenaces, il semble désormais vital de montrer la réalité de la vie «gaie». Une loi sur le «Partenariat enregistré entre personnes

du même sexe», approuvé par les Chambres fédérales, devrait permettre d'améliorer la vie de nombreuses personnes concernées par les homosexualités.

Michaël Monney, *Dialogai*, Genève

Dans un certain imaginaire collectif, les homosexuels seraient mieux lotis (sida exclu) que le reste de la population. Ils auraient de meilleurs salaires, pas de soucis de famille, et jouiraient d'une liberté sentimentale et sexuelle sans fin. Le Projet Santé Gaie est une vaste recherche menée sur les hommes homosexuels de la région genevoise¹ (cf. *DP* n° 1567). Les résultats de cette enquête montrent que la réalité se situe à l'exact opposé du mythe.

On découvre par exemple que 19% des gais ont fait une tentative de suicide durant leur vie. Ce taux est six fois plus élevé que celui des hommes dans la population générale. Les trois quarts des tentatives de suicide des gais ont lieu avant l'âge de vingt-cinq ans. Ces statistiques, dramatiques, n'incluent pas le nombre de suicides aboutis, au sujet desquels aucune statistique n'est réalisée en Suisse. Il n'est donc pas si facile d'être «gai» et heureux, dans notre pays. Une multitude de domaines de vie sont problématiques pour les homosexuels, notamment au niveau de la vie affective et sociale. Deux exemples emblématiques sont ceux de l'école et des relations de couples.

L'école

Le premier lieu de violence symbolique et physique est l'école. C'est non seulement la première institution étatique que rencontre l'enfant dans son parcours de vie, mais c'est aussi une sphère dans laquelle l'homophobie est bien enracinée. L'enquête *Santé Gaie* montre que chez les garçons la première attirance pour un autre garçon a lieu entre douze et treize ans, alors que l'âge moyen du *coming out*, c'est-à-dire le moment où une personne affirme son homosexualité envers au moins l'un de ses proches, se situe à vingt-deux ans. Durant ces dix ans de silence, l'adolescent garde pour lui une orientation sexuelle différente, blâmée et insultée au jour le jour dans notre société hétéro-centrée. Dans l'introduction d'un rapport de colloque sur l'homophobie à l'école, Daniel Borillo de *Aides* (France) et Marc Morel de *Sida Info Service* (France) affirment que «alors que l'Etat présente la sphère scolaire comme un espace de tolérance et d'apprentissage des différences, alors que les adolescents imaginent l'institution comme un lieu de confiance, l'école se révèle être pour l'adolescent(e) homosexuel(le) une source d'humiliation et de mal-être.»² En effet, les mots «pédé» et «gouine» restent des insultes courantes dans le cadre scolaire. L'homosexualité est encore un sujet tabou à l'école: beaucoup d'enseignants n'osent pas y évoquer leur propre homosexualité. Comment alors faire comprendre aux jeunes homos présents dans chaque classe que leur différence n'est pas une infamie? Peut-être en parlant des déportations d'homosexuels durant la Deuxième Guerre mondiale, peut-être en faisant attention au vocabu-

laire des enfants, en leur donnant la possibilité de parler d'homosexualité. Les pistes existent, il faut maintenant oser les emprunter.

Les relations de couples

La plupart des gais désirent vivre une relation stable mais plus de la moitié d'entre eux exprime des difficultés à trouver un partenaire compatible. Ce paradoxe relevé par l'enquête *Santé Gaie* montre encore le mal être de beaucoup d'hommes homosexuels. En effet, plusieurs études soulignent que les personnes qui vivent seules sont plus susceptibles d'éprouver des troubles physiques ou psychiques. Il est donc important de favoriser les relations stables et à long terme puisqu'un partenaire est une source importante de soutien social, moral et, s'il le faut, financier. Le projet de «Partenariat enregistré entre personnes de même sexe» qui a été approuvé par les chambres fédérales pourrait palier à ce problème et offrir un cadre d'union stable dans lequel une relation pourrait s'épanouir.

Cette loi est très proche du texte qui régit le mariage hétérosexuel. Elle met les couples homosexuels sur un pied d'égalité en matière de droit de séjour, de succession et de fiscalité. Par contre elle retire explicitement aux couples de même sexe le droit de procréer ou d'adopter des enfants. Malgré cette limite, ce projet recèle de nombreux avantages.

D'abord il permettra de régler de nombreuses situations de vie, comme les cas où l'un des deux partenaires n'est pas citoyen suisse. Ensuite cette loi permet enfin aux homosexualités d'occuper le centre de l'attention. Sans entrer dans un optimisme outrancier et sans oublier que les discussions sur les couples de même sexe peuvent donner lieu aux pires dérives homophobes (comme ce fut parfois le cas en France), cette loi permettra à tous les homosexuels, qu'ils soient en couples ou non, de vivre mieux leur homosexualité: par la reconnaissance qui en est faite et parce qu'enfin on parlera des homosexualités. En effet de nombreux problèmes rencontrés par les gais ont pour cause le rejet de leur identité par la société et par eux-mêmes. L'homophobie peut être combattue par l'information et la parole. Une bataille politique se mène par l'occupation des espaces publics et médiatiques. C'est la visibilité. Il faut donc profiter de l'occasion pour montrer ce qu'est vraiment l'homosexualité: une «normalité» à reconnaître, une «différence» à accepter. Comme tant d'autres minorités dans notre société moderne. ■

¹ Si l'enquête sur la santé de gais a été réalisée sur un échantillon uniquement masculin, certains des domaines étudiés, notamment ceux relevant des santés mentales, affective et sociale peuvent donner des résultats similaires pour les lesbiennes, les bisexuels ou les transgenres.

² *L'homophobie à l'école*. Rapport du colloque du 16 juin 2001 - Journée d'échange et de réflexion organisée à l'initiative du Collectif interassociatif de lutte contre l'homophobie.

www.dialogai.org

Nous rappelons que les opinions exprimées dans la rubrique Forum n'engagent que leurs auteurs.

L'information en ligne ne détrône pas le papier

L'information en ligne poursuit son cheminement sans frontière. Mais elle n'a pas révolutionné le monde de la presse qui utilise Internet pour sa propre promotion.

La rapidité d'Internet a fasciné le monde de l'information. Des sites indépendants se sont créés dans l'espoir d'attirer la manne publicitaire. Les journaux se sont mis en ligne pour se prémunir des nouveaux prédateurs. Les journalistes ont revendiqué la protection de la propriété intellectuelle de leurs écrits diffusés sur la Toile. Mais la publicité a rapidement boudé Internet. L'effervescence médiatique a fléchi pour disparaître avec l'éclatement de la bulle informatique. Mais l'information en ligne, redimensionnée, a conservé sa place. Les sites indépendants qui subsistent se spécialisent la plupart du temps dans les informations économiques et financières. Pour ce type d'information, l'immédiateté est primordiale.

Les grands journaux conservent leur édition électronique. La consultation entièrement gratuite a disparu en même temps

que la publicité. Mais la plupart offrent la version en ligne à leurs abonnés. C'est le cas en Suisse pour la *NZZ*, le *Tages Anzeiger* et *Le Temps*. En plus de l'édition complète du jour, ces journaux présentent une actualisation des principaux titres, une version élargie de quelques grandes interviews. Ils donnent aussi accès à leurs archives. Les autres journaux proposent une sélection de leurs articles quotidiens voire un choix des dépêches les plus récentes.

De la publicité pour les versions en papier

L'information électronique a évidemment un coût. Elle est pratiquement déversée par la publicité. Mais les éditeurs tiennent à rester présents sur la Toile, simplement pour faire leur autopromotion. Toute crainte de cannibalisation du papier par l'électronique doit être écartée. Selon

une étude internationale* 15% des internautes affirment qu'ils achètent plus régulièrement un quotidien après avoir visité son site.

Si l'offre d'information électronique n'est qu'un appoint dans nos sociétés libérales, elle peut représenter une réponse efficace à la censure dans les pays autoritaires. Deux exemples donnés par *Courrier International*. En Corée, un site alternatif ose s'en prendre à la présence de l'armée américaine dans le pays en diffusant des informations écartées par une presse trop conservatrice. Au Zimbabwe, le *Daily News* interdit de diffusion, a pu poursuivre son activité par une édition en ligne diffusée depuis l'Afrique du Sud. at

* « Le guide mondial de la presse en ligne », *Courrier International*, hors série octobre-décembre 2003.

Marchés publics

Bien choisir pour mieux servir

La législation sur les marchés publics est considérée comme un progrès. La concurrence ouverte encadrée par la loi vaudrait mieux que les ententes cartellaires. On connaît la vieille pratique de « l'ardoise », la répartition des marchés entre toutes les entreprises présentes dans une région de manière à peu près équilibrée. Ces manières traditionnelles d'agir, avec parfois un rien de corruption, étaient un frein indiscutable à l'innovation.

L'ouverture des marchés publics crée aussi son lot de problèmes. La loi fédérale indique que « le marché est adjugé au

soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse économiquement ». Encore faut-il s'entendre sur la définition de l'avantage économique. Généralement les appels d'offre proposent une batterie de critères avec des pondérations. Ce domaine très technique peut être lourd de conséquences politiques.

Lorsqu'une administration achète des meubles ou du papier, il s'agit d'un problème de gestion interne. Lorsqu'elle achète des tuyaux pour des conduites d'eau, le problème se complique. Ce choix d'apparence anodin, s'il est mal effectué, entraînera des geysers à répéti-

tion dans les rues des villes vingt ou trente ans après la pose. Et si l'on passe au choix d'un consortium pour percer un tunnel, on entre dans un domaine où des milliards de francs peuvent être en jeu, sans parler de la vie des ouvriers et des futurs usagers. Dans ce cas, il vaut mieux en effet choisir au mieux.

Le livre que viennent de publier Jacques Pictet et Dominique Bollinger a justement cette ambition : apporter des méthodes et des outils à tous ceux qui doivent effectuer un appel d'offres et proposer un choix. Certes, *Adjuger un marché au mieux-disant* n'est pas à

proprement parler un livre de chevet et il vaut mieux avoir une solide culture mathématique ou statistique pour s'y lancer. Mais c'est sans doute un ouvrage indispensable si l'on veut mieux utiliser l'argent public. Notons enfin que l'une des méthodes décrite porte le nom de Macbeth, mais elle ne recommande pas l'assassinat des adjudicataires comme critère de choix. jg

Jacques Pictet, Dominique Bollinger, *Adjuger un marché au mieux-disant*, Presses polytechniques romandes, Lausanne, 2003.

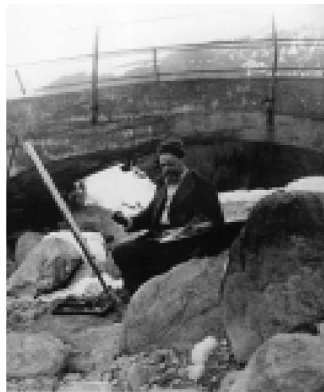
Des paysages épiques

Les paysages de Ferdinand Hodler provoquent le vertige. A la fois envoûtants et ironiques, ils inventent une nature concrète et hallucinée. Le Musée Rath de Genève en fait l'inventaire.

Il fallait mettre de l'ordre dans le fouillis de la nature. Les paysages de Ferdinand Hodler exposés au Musée Rath de Genève font le ménage. Le monde mérite davantage qu'une copie. Toujours décevante ou alors mythomane quand elle se prend pour le monde lui-même et aspire à le remplacer. Donc, voilà des tableaux. L'univers concret se tient ailleurs, hors de portée, dehors. Peu importe que le lac Léman et la chaîne du Mont-Blanc existent ou pas. Ils sont là sur la toile, c'est tout ce qui compte. Enfin, le Léman et le Mont-Blanc selon Hodler. Ceux qu'il a observés, guettés, traqués pendant des longues années depuis son logis genevois. Et qu'il a peint. Qu'il a inventé.

Hodler investit la nature. Semblable aux impressionnistes friands de plein air, il court les montagnes, les ri-

vages, les glaciers où il plante son chevalet. Cependant, il fuit l'anecdote. Il ne raconte pas d'histoires. Il ne cherche pas le drame. Les paysages sont d'emblée épiques. Ils montrent



Gertrud Müller, janvier 1912.
Collection Jura Brüscheiller.
Ferdinand Hodler au glacier du Grindelwald.

surtout la peinture, son échafaudage mental. L'œil et la pensée tirent le réel de son illusion, comme on tire quelqu'un de son sommeil. Les nuages d'Hodler rappellent et

anticipent le geste de Mère Courage de Bertold Brecht. Les uns et les autres discernent le monde, naturel ou social. Ils le montrent et le dévoilent. Quand Hodler peint un nuage, il désamorçait l'évidence qui séduit le flâneur distrait ou les amoureux abandonnés sur une plage. Il salue son artifice. Le nuage existe parce que les hommes le regardent et le façonnent à leur guise, quitte à oublier de l'avoir engendré. D'oublier que le nuage est une vision qui se renouvelle, se transforme, prend les poses les plus inattendues, voire contre-nature. A l'image du *Brouillard montant près de Caux* ou du Lac Léman vu de Chexbres.

Le regard construit ce qu'il voit. Hodler engage ce paradoxe dans ses paysages. Car on admire l'art du peintre - des visiteurs en nombre (45 000 à ce jour) à Christoph Blocher, heureux collectionneur - où

plane encore l'ombre fugitive, hallucinée parfois, du modèle dont il accuse la vanité. La toute-puissance que l'on prête romantiquement à la nature. La rade de Genève prise à l'aube donne toute la mesure de l'emprise fantastique du peintre sur la vérité terre à terre d'un ciel, d'une montagne, d'un lac et de quelques cygnes indifférents. En somme, la beauté n'est pas dans le monde. Elle émerge au bout du doigt du peintre qui la désigne et la modèle et laisse traîner son doigt.

Cet écart indécidable, quoique parfaitement perceptible, mine le dédain du style pour en trahir l'humanité. Son inévitable précarité. *md*

Ferdinand Hodler, Le paysage, Musée Rath, Genève, jusqu'au 1^{er} février 2004; Kunsthaus de Zurich, du 5 mars au 6 juin 2004.

Le livre

Vingt historiens se racontent

Les cinq membres de l'Atelier H - Alain Cortat, Pierre-Yves Donzé, Gilles Forster, Clément Jeanguenat et Stéphanie Lachat, tous nés entre 1970 et 1974 - ont introduit l'*ego-histoire* en Suisse romande. C'est un gros volume préfacé par Pierre Nora, de l'Académie française, instigateur des *Essais d'ego-histoires* (Gallimard, 1987). Le résultat est séduisant. On fait la connaissance de vingt historiens nés entre 1918 (Miklos Molnar qui vient de décéder) et 1949 (Martine Chaponnière, l'une des cinq femmes protagonistes de l'ouvrage). Toutes les tendances politiques se côtoient. A l'ima-

ge de quatre professeurs lausannois: Hans Ulrich Jost très à gauche, André Lasserre député libéral, Miklos Molnar apatride et fiché comme anarchiste et Jean-François Poudret collaborateur de la *Nation* - organe de la Ligue vaudoise. Parmi les vingt personnalités, il y a même un autodidacte, Claude Cantini, d'origine italienne.

La lecture de ces «confessions» est passionnante car chaque protagoniste adopte un point de vue original où l'intimité se mélange à la vie publique. Si Lucienne Hubler choisit pour son texte un titre en anglais, c'est à cause d'un roman historique de

Charles Dickens reçu pour ses douze ans. Georges Andrey, Fribourgeois, a passé son «bac» en France, à Miribel-les-Echelles près de la Grande Chartreuse car on le voyait déjà ensoutané. Jean-François Poudret met en scène un débat entre un dominicain et Marcel Regamey où il révèle son orthodoxie thomiste. Martine Chaponnière parle du féminisme militant. Pierre Jeanneret souligne le travail de l'Association pour l'histoire du mouvement ouvrier (AHEMO). *cfp*

Ego-histoires. Ecrire l'histoire en Suisse romande, Ed. Alphil, Neuchâtel 2003